

Regnum et Imperium



deutsches
historisches
institut
historique
allemand

paris

Pariser Historische Studien

herausgegeben vom
Deutschen Historischen Institut Paris

Band 83

R. Oldenbourg Verlag München 2008

Regnum et Imperium

Die französisch-deutschen Beziehungen
im 14. und 15. Jahrhundert

Les relations franco-allemandes
au XIV^e et au XV^e siècle

herausgegeben von
Stefan Weiß

R. Oldenbourg Verlag München 2008

Pariser Historische Studien

Herausgeberin: Prof. Dr. Gudrun GERSMANN

Redaktion: Veronika VOLLMER

Institutslogo: Heinrich PARAVICINI, unter Verwendung eines Motivs am Hôtel Duret-de-Chevry

Anschrift: Deutsches Historisches Institut (Institut historique allemand)

Hôtel Duret-de-Chevry, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

© 2008 Oldenbourg Wissenschaftsverlag GmbH, München
Rosenheimer Straße 145, D-81671 München
Internet: oldenbourg.de

Das Werk einschließlich aller Abbildungen ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Dies gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Bearbeitung in elektronischen Systemen.

Umschlaggestaltung: Dieter Vollendorf, München
Gedruckt auf säurefreiem, alterungsbeständigem Papier (chlorfrei gebleicht).
Gesamtherstellung: Druckhaus »Thomas Müntzer«, Bad Langensalza

ISBN 978-3-486-58179-9
ISSN 0479-5997

INHALT

Vorwort von Stefan WEISS	7
Jean-Marie MOEGLIN Nouvelles d'Allemagne en France aux XIV ^e –XV ^e siècles L'empereur Louis de Bavière dans l'historiographie royale française	9
Karsten PLÖGER Das Reich und Westeuropa: Zur Wende in der Politik Ludwigs des Bayern in den Jahren 1336–1337	41
Gerald SCHWEDLER Deutsch-französische Herrschertreffen im 14. Jahrhundert Dynastische und staatliche Beziehungen im Wandel	55
Stefan WEISS Onkel und Neffe. Die Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich unter Kaiser Karl IV. und König Karl V. und der Ausbruch des Großen Abendländischen Schismas	101
Philippe GENEQUAND Entre <i>regnum</i> et <i>imperium</i> : les attitudes des pays d'Empire de langue française au début du grand schisme d'Occident (1378–1380)	165
Robert W. MÜLLER François de Conzié (1356–1431) und die Politik der Kurie in Avignon bis zum Konzil von Pisa	197
Martin KINTZINGER Entre exercice du pouvoir et droit des gens: la diplomatie de l'empereur Sigismond envers la France	219
Petra EHM-SCHNOCKS »L'empereur ne doit pas être un non-Allemand«: Charles le Téméraire, Frédéric III et l'Empire	235
Ilse FREUDENTHALER René von Anjou (1409–1480) – ein Reichsfürst?	249
Verzeichnis der Autorinnen und Autoren	277

VORWORT

Der vorliegende Band ist aus einem Atelier erwachsen, das am 21. Juni 2004 am Deutschen Historischen Institut in Paris stattgefunden hat. Es hatte vor allem den Zweck, jüngeren Forschern Gelegenheit zu geben, in Form von »Werkstattberichten« erste Ergebnisse ihrer Forschungen vorzustellen und diskutieren zu lassen.

Lange Zeit ist das Verhältnis zwischen Deutschland und Frankreich als Geschichte einer Gegnerschaft geschrieben worden – hier ist offensichtlich der politische Gegensatz Frankreichs und Deutschlands im späten 19. und frühen 20. Jahrhundert auf die Vergangenheit übertragen worden. Seit dem Zweiten Weltkrieg hat dieses Paradigma ausgedient, es ist aber nicht eigentlich durch ein neues ersetzt worden. Vielmehr ist in der Mediävistik die Geschichte zumindest der Außenpolitik sehr in den Hintergrund getreten, in Frankreich noch mehr als in Deutschland. Dazu hat beigetragen, daß »Außenpolitik« ein neuzeitliches Konzept ist. Es dient dazu, Beziehungen zwischen souveränen Staaten zu beschreiben; die mittelalterlichen Reiche kann man jedoch bekanntlich nur mit großen Einschränkungen als solche auffassen. Aus dieser grundsätzlichen Andersartigkeit folgt aber nicht zwangsläufig, daß es im Mittelalter keine Außenpolitik gegeben hat, eher wird diese Andersartigkeit zu erforschen sein. Einige Punkte, die auch in der Diskussion eine Rolle spielten, seien hervorgehoben:

– Da im römisch-deutschen Reich keine stabile Staatsgewalt existierte, mußte der Kaiser mit den Reichsfürsten wie mit auswärtigen Herrschern auf diplomatischem Wege verkehren, durch Gesandtschaften, Ehebündnisse und nicht in herrschaftlicher Art und Weise. Hier scheint sich ein grundsätzlicher Unterschied zwischen Frankreich und Deutschland, zwischen *regnum* und *imperium* anzudeuten. Jedoch: War Frankreich so völlig anders? Man denke an den aquitanischen Adel im englischen Dienst oder an das Problem der Apanagen für die diversen Prinzen.

– In beiden Ländern war der Träger der Außenpolitik primär die jeweilige Herrscherdynastie, die Valois in Frankreich, Wittelsbacher, Luxemburger und Habsburger im *imperium*. Die Dynastien griffen aber – durch Eheschließungen, durch »Heiratspolitik« – über die »Staatsgrenzen« hinaus, erwarben Herrschaftsrechte in benachbarten Reichen. Es entstanden Gebiete mit geteilter Souveränität: Dauphiné, Provence, Flandern, Freigrafschaft Burgund. Dabei wurden die Staatsgrenzen als solche aber (noch) nicht in Frage gestellt. Man konstatiert zwei konkurrierende – oder sich ergänzende (?) – Arten von Politik: staatliche und dynastische.

– Die Frage nach der »Mittelmacht«, d.h. nach der Tendenz, daß zwischen Deutschland und Frankreich ein eigenes Staatswesen – Burgund – entsteht.

– Das Arelat als Nebenreich. Es war immer ein königsfernes Gebiet, in dem regionale Territorialherren den entscheidenden Einfluß ausübten. Auch deren Politik und Interessen werden in Betracht zu ziehen sein.

– Die Rolle des Papstes. Im 14. Jahrhundert residierte er in Avignon, exakt an der Grenze zwischen *regnum* und *imperium*. Er wechselte beständig zwischen beiden Reichen hin und her, nämlich von Avignon auf das andere Ufer der Rhone nach Villeneuve in seinen Sommerpalast. Zudem regierte er die Grafschaft Venaissin, war somit Territorialherr an der Grenze zwischen beiden Reichen.

Gedankt sei an dieser Stelle zunächst den Autoren für ihre engagierte Mitarbeit und ihre Beiträge. Mein besonderer Dank gilt dem Deutschen Historischen Institut und seinem Direktor, Prof. Dr. Werner Paravicini, der das Zustandekommen des Ateliers ermöglicht hat. Karin Förtsch hat mich bei der Organisation mit Rat und Tat unterstützt. Veronika Vollmer danke ich für die redaktionelle Betreuung des Bandes und Sabine Walther für ihre Mithilfe bei der Korrektur.

Paris, im September 2007

Stefan Weiß

JEAN-MARIE MOEGLIN

NOUVELLES D'ALLEMAGNE EN FRANCE
AUX XIV^e-XV^e SIÈCLES

L'empereur Louis de Bavière dans l'historiographie royale française

L'étude des relations politiques entre le royaume de France et l'Empire aux XIV^e-XV^e siècles a un arrière-plan non négligeable: quelle connaissance avait-on, voulait-on avoir des événements qui se produisaient dans l'autre pays? Une telle étude permet d'abord de mesurer l'intérêt que, dans chaque pays, l'on accordait à ce qui se passait chez l'autre; ensuite seulement il devient raisonnablement possible de se pencher sur la question des sentiments – sympathie, antipathie, indifférence? – que les habitants d'un pays éprouvaient vis-à-vis de leur voisin.

Mener une telle recherche ne va cependant pas de soi dans la mesure où elle implique d'avoir à sa disposition un corpus de sources susceptibles de pouvoir être considérées comme représentatives de ce que savait des événements allemands et de l'intérêt qu'elle leur conférait, sinon l'ensemble de la population du moins une partie d'entre elle, disons les élites politiques du royaume. C'est la raison pour laquelle il m'a semblé judicieux d'étudier la réception dans l'historiographie royale parisienne des événements ayant jalonné la «carrière» de l'empereur Louis de Bavière. Des recherches anciennes ou récentes permettent en effet d'établir et de reconstituer précisément la chronologie de la production historiographique parisienne, notamment dans la première moitié du XIV^e siècle, et d'analyser la manière dont les différents compilateurs ont travaillé.

I.

La vie et la carrière de Louis de Bavière ayant été riches en événements à la fois spectaculaires et comportant une forte dimension internationale, on pourrait a priori s'attendre à ce que ces événements aient eu un écho important dans l'historiographie française. Pour mieux apprécier l'intensité de cet écho, il n'est cependant pas inutile de commencer par déterminer la place que cette

historiographie française réservait aux nouvelles de l'Empire avant que ne commence l'aventure royale et impériale du Bavaois, c'est-à-dire au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle.

Un excellent champ d'observation est à cet égard la »Chronique Universelle« de Guillaume de Nangis, l'historiographe en titre de Saint-Denis à la fin du XIII^e siècle, dont une première version est rédigée en 1297. Guillaume va la retravailler jusqu'à sa mort en juin ou juillet 1300; elle sera ensuite poursuivie par différents compilateurs jusqu'en 1340¹. Cette chronique est composée sur le modèle de celle de Sigebert de Gembloux, c'est-à-dire qu'elle propose dans un cadre annalistique une histoire synchronique de l'Empire, des royaumes et de l'Église². Ainsi pour le XIII^e siècle, Guillaume de Nangis fait, année après année, l'histoire de l'Empire romain, du royaume de France, de l'Empire de Constantinople, des royaumes d'Angleterre, de Jérusalem et de Sicile; toutefois, son intérêt principal pour ne pas dire exclusif va au royaume de France. Cette chronique qui reflète un point de vue royal et parisien permet en fait d'approcher ce que les élites politiques du royaume proches de la cour royale connaissaient, ou peut-être plutôt voulaient connaître des événements qui concernaient l'Empire.

J'ai procédé à l'analyse du récit de la chronique pour la partie qui va de l'avènement de Rodolphe de Habsbourg en 1273 à l'avènement de Louis de Bavière en 1314. Le résultat de cette enquête montre que ce que l'on retient de l'histoire de l'Empire est limité et s'inscrit dans un petit nombre de rubriques bien définies; j'en distingue trois:

– Les événements politiques structurants de l'histoire de l'Empire c'est-à-dire les changements de souverains: avènement de Rodolphe de Habsbourg en 1273; sa mort en 1291 et l'avènement d'Adolphe de Nassau en 1292; la défaite et la mort d'Adolphe de Nassau en 1298 et l'accession à l'Empire du vainqueur, Albert de Habsbourg; l'assassinat d'Albert en 1308; l'avènement d'Henri de Luxembourg; sa confirmation par le pape et son expédition de couronnement impérial; sa mort en 1313; la double élection de 1314 entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche.

– Les épisodes qui illustrent les relations politiques entre royaume de France et Empire: rencontres princières (rencontre de Vaucouleurs en 1299 entre Philippe le Bel et Albert de Habsbourg); accords de mariage (le mariage en 1300 de la sœur de Philippe le Bel, Blanche, avec Rodolphe, fils d'Albert de Habsbourg; la mort suspecte de cette même Blanche en 1304); guerres entre les deux souverains (le défi au roi de France d'Adolphe de Nassau en 1294); alliances ou différends du roi de France avec des princes du saint Empire (sou-

¹ Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368, éd. par Hercule GÉRAUD, 2 t., Paris 1843.

² Cf. Mireille CHAZAN, L'Empire et l'histoire universelle de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor (XII^e-XIV^e siècle), Paris 1999.

mission du comte de Hainaut en 1292; alliance avec le comte Florent de Hollande en 1295; participation de seigneurs de l'Empire aux guerres de Flandre dans le parti adverse au roi de France, notamment en 1298 et en 1302; entrée en guerre puis capitulation du comte de Bar lors du traité de Bruges en 1301).

– Les événements situés à proximité de la frontière est/nord-est du royaume de France (bataille de Worringen en 1288; le comte de Hainaut obtient en 1296 la succession de la Hollande et de la Frise; guerre de 1303–1304 entre le comte de Hainaut et les Flamands; différend entre le duc de Brabant et le comte de Luxembourg apaisé grâce à la médiation du roi de France; guerre entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine en 1313).

Encore faut-il préciser que ces événements sont en général brièvement rapportés; à l'exception toutefois de l'expédition de couronnement impérial d'Henri de Luxembourg qui fait l'objet d'un long récit très détaillé. Celui-ci devrait provenir d'un «journal» diffusé par le parti des Luxembourgs, à la suite d'une expédition dont le succès fut très relatif mais dont la maison de Luxembourg a néanmoins tiré une grande fierté et qu'elle s'est efforcée de mettre au service de son prestige comme le montre par exemple la réalisation, à l'initiative de l'archevêque Baudoin de Trèves, le propre frère d'Henri VII, d'une chronique illustrée des hauts faits de l'empereur³. Cette place faite à l'expédition du Luxembourg dans la chronique de Guillaume de Nangis pourrait éventuellement conduire à ajouter une quatrième rubrique aux trois mentionnées plus haut pour les nouvelles de l'Empire; elle concernerait le récit de quelques grands événements sensationnels qui relèvent certes des rubriques ordinaires mais auxquels leur caractère spectaculaire vaut une attention particulière.

Cette analyse le montre: l'intérêt porté à l'histoire de l'Empire dans la «Chronique Universelle latine» de Guillaume de Nangis est en tout état de cause clairement francocentrique. L'histoire de l'Empire est prise en compte dans la mesure où il s'agit d'une configuration politique qui existe sur l'échiquier européen – il faut connaître les noms des souverains régnants – et dont les événements peuvent influencer directement ou indirectement sur les destinées politiques du royaume de France. Il est très significatif à cet égard que, des deux événements militaires et politiques d'importance comparable pour les destinées de l'Empire, la bataille de Dürnkrut-Jedenspeigen en 1278 et celle de Worringen en 1288, le second seulement ait été pris en compte par le chroniqueur français. Il est vrai que cette bataille avait scellé la réorganisation politique du nord-ouest de l'Empire auquel le pouvoir royal français portait une attention soutenue tandis qu'il se désintéressait largement de ce qui se passait au sud-est.

³ Cf. désormais (avec la bibliographie antérieure) l'article de Michel MARGUE, *Images de Henri VII en Italie – les chroniques de Baudoin de Trèves et les «voeux de l'épervier»* (première moitié du XIV^e siècle), dans: *Quaderni Lucchesi* 3 (2002), p. 75–208.

II.

Qu'en est-il alors avec Louis de Bavière? Du vivant même du Bavarois ou peu de temps après sa mort ont été écrits différents textes historiques, à Saint-Denis ou à proximité de la cour royale, dont l'analyse permet de suivre assez précisément les aléas et les variations de l'intérêt pour l'empereur excommunié.

Reprenons d'abord le récit des continuateurs de Guillaume de Nangis dans la »Chronique Universelle latine«. Le premier continuateur de la chronique, qui tenait encore la plume au moment de la double élection de 1314, n'avait pas accordé beaucoup d'importance à cet événement; conformément au cadre de réception des nouvelles d'Allemagne évoqué plus haut, il s'est contenté de rapporter la double élection et le double couronnement car il s'agit d'un élément structurant de l'histoire de l'Empire.

Bien plus tard, en aucun cas avant 1327, un nouveau continuateur a repris la »Chronique Universelle latine« de Guillaume de Nangis et il a entrepris de la continuer depuis 1317 – date à laquelle le premier continuateur s'était arrêté – jusqu'en 1340. Il écrit à un moment où le conflit pour la couronne a été quasiment réglé par la victoire remportée en 1322 à Mühlendorf par Louis de Bavière. Mais, à ce conflit pour la couronne a succédé un très violent affrontement entre l'empereur et la papauté. Il va durer, avec des alternances de phases de conflit ouvert et de négociations, jusqu'à la mort de l'empereur en 1347, et il va interférer aussi bien avec les luttes internes au royaume d'Allemagne qu'avec la politique internationale, notamment avec le début de ce que nous appelons la guerre de Cent ans.

Le moine de Saint-Denis qui reprend la chronique vers la fin des années 1320 (après le 23 octobre 1327), et qui va conduire son récit jusqu'en 1340, se trouve donc confronté aux amples prolongements de ce qui n'était au départ qu'un conflit interne aux dynasties princières allemandes; il met en effet notamment en cause l'alliance entre la papauté d'Avignon et les rois de France, qui connaît certes des hauts et des bas mais qui reste malgré tout une constante politique; il explique aussi en bonne part l'alliance que de nombreux princes et seigneurs d'Empire dans les Pays-Bas, et Louis de Bavière lui-même, passent en 1337–1339 avec le roi d'Angleterre Édouard III; ce dernier dispute en effet à Philippe VI la couronne de France, tandis que l'alliance entre les rois de France et les Luxembourg – structurellement rivaux de Louis de Bavière dans l'Empire – s'est solidement établie. Tout cela conduit notre chroniqueur à réévaluer considérablement l'importance de Louis de Bavière et des nouvelles d'Allemagne dans la conduite de son récit. Il n'en fait lui-même pas mystère en insérant à l'année 1317 une véritable mise au point sur l'histoire du Bavarois, en dépit de ce que son prédécesseur avait déjà écrit (ou plutôt avait négligé d'écrire):

Et parce que ceux qui ont écrit antérieurement pour l'année 1314 et autour de celle-ci n'ont rien écrit au sujet du Bavaois qui se dit roi des Romains, je me suis efforcé, en commençant avec l'élection de celui-ci et bien qu'elle ait été mentionnée brièvement auparavant, de reprendre ici ce récit parce que c'est à cette date que, entrant en Italie, il s'est associé scandaleusement aux schismatiques et hérétiques que je viens d'évoquer. Donc, en l'année du Seigneur 1314, après la mort de l'illustre empereur Henri, les électeurs du roi d'Allemagne, à savoir les trois archevêques de Mayence, Trèves et Cologne avec les trois autres ducs se rassemblèrent à Francfort sur le Main en vue de procéder à l'élection. Cinq d'entre eux élirent à l'unanimité Louis duc de Bavière comme roi d'Allemagne, le seul archevêque de Cologne élisant le duc d'Autriche. Cela ayant été accompli, les autres princes, conduisant le dit Louis à Aix-la-Chapelle, là où les rois d'Allemagne ont l'habitude d'être couronnés, l'installèrent sur le trône du magnifique empereur Charlemagne, aux alentours de la fête de la Nativité de la Vierge et le couronnèrent du diadème de roi des Romains. Mais l'archevêque de Cologne couronna Frédéric élu par lui vers la fête de la Pentecôte, non pas à Aix-la-Chapelle mais dans la ville qui est appelée Bonn, située à quatre lieux de Cologne. Louis cependant, qui paraissait avoir eu pour lui la majeure partie des électeurs, s'étant rendu du lieu de son couronnement à Nuremberg, là où les rois d'Allemagne, après leur couronnement comme roi des Romains, ont l'habitude de tenir leur première cour, fit publiquement proclamer sa cour, recevant les hommages de l'empire, exerçant les droits et juridictions temporelles, confirmant les privilèges, et accomplissant les autres actes royaux qui lui incombait en vertu du droit impérial et royal, et qui paraissaient devoir et pouvoir lui incomber. Et il déclarait qu'il pouvait le faire sans aucune autorisation de l'Église et du pape, et que ce qu'il avait accompli, ses prédécesseurs l'avaient fait de la même façon et ceci depuis tant de temps qu'il n'y avait aucune mémoire du contraire. À l'occasion de cette dite élection éclata néanmoins une grave dissension entre les susdits élus qui dévastèrent mutuellement leurs terres en de multiples assauts. Finalement toutefois, une bataille champêtre eut lieu entre eux, et bien que la partie la plus nombreuse, plus puissante et plus forte ait été avec Frédéric d'Autriche, Louis cependant, qui n'avait en regard de cela que peu d'hommes, triompha glorieusement dans cette bataille, beaucoup ayant été tués, beaucoup de la partie dudit Frédéric ayant pris la fuite, Frédéric et son frère Henri ayant été faits prisonniers. Ayant obtenu sur ses adversaires un tel triomphe, le dit Louis, à la manière de ses prédécesseurs et dans l'intention d'obtenir la confirmation de l'Empire comme celle du couronnement et du sacre impérial, envoya ses ambassadeurs au souverain pontife. Toutefois le pape refusa absolument d'obtempérer, déclarant que, comme Louis avait été élu en discorde, avant qu'il ne le confirmât au droit et à la dignité impériale, c'est à lui qu'il incombait de rendre la décision finale sur le fait de savoir lequel des élus avait le droit le meilleur; il affirmait également qu'il revient au pape, à ce qu'il disait, de donner son approbation non seulement à l'élection mais aussi à la personne élue avant que celle-ci puisse licitement exercer les droits impériaux. Mais Louis s'était immiscé dans ces affaires, recevant les hommages de l'Empire et distribuant les fiefs sans aucun droit de le faire et dans le but de porter préjudice à l'Église romaine; s'il avait eu auparavant quelque droit, il l'avait en tout cas fort justement perdu en agissant ainsi⁴.

⁴ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 6–8: *Et quoniam illi qui antea scripserunt a decimo quarto anno et circiter, de Bavaro, qui se regem Romanorum dicit, nihil scripserunt; idcirco ab ejus electione sumens exordium, licet aliquantulum tactum fuerit superius, hic annotare curavi cum factis praecedentibus, quia circa istud tempus Italiam intrans, se supradictis immaniter schismaticis et haereticis sociavit. Anno Domini millesimo trecentesimo decimo quarto, post mortem inclytæ recordationis Henrici imperatoris, electores regis Alemanniae, tres scilicet archiepiscopi Magontinensis, Trevirensis et Coloniensis, cum tribus aliis ducibus in Francfort supra Monavum fluvium causa electionis sunt ad invicem congregati; quorum quinque unanimiter Ludovicum ducem Bavariae in regem Alemanniae elegerunt, solo Coloniensi archiepiscopo Fredericum ducem Austriae eligente. Quo*

Ce récit a donc à l'évidence été écrit beaucoup plus tard que la date où il est placé et même que les événements racontés; il traduit un intérêt rétrospectif pour la montée en puissance de Louis de Bavière qui ne peut s'expliquer que par le contexte dans lequel le continuateur écrit. À partir de cette date de 1317 en tout cas, la lutte pour l'Empire et la lutte entre l'empereur et le pape sont entrés dans le champ de perception du continuateur. Mais le fait que cette mise au point remontait plus haut et surtout, sans que cela soit explicitement précisé, descendait plus bas – elle évoque la bataille de Mühldorf en 1322 – que la date à laquelle notre compilateur l'insère, perturbe gravement la cohérence chronologique du récit; en fait l'auteur n'est lui-même plus en mesure de situer précisément les événements passés qui marquent le règne de Louis de Bavière.

Ainsi, à la date de 1318 (!), il rapporte qu'après la capture de Frédéric et de son frère Henri, leur frère, le duc Léopold continue à mener la lutte contre le Bavaois. Et il évoque déjà la fuite à Munich de deux prestigieux membres de l'université de Paris, Jean de Jandun et Marsile de Padoue, alors que cette fuite ne s'est produite qu'à l'automne 1326⁵. Et dans cette même année, il évoque

facto caeteri principes Ludovicum praedictum Aquisgrani ducentes, ubi soliti sunt reges Alemanniae coronari, super sedem magnifici imperatoris Karoli Magni circa beatae Mariae virginis nativitatem eum statuentes, in regem Romanarum regali diademate coronaverunt. Coloniensis vero archiepiscopus Fredericum ab eo electum circa sequens festum Pentecostes non Aquisgratii, sed in villa quae Bona [dicitur], quatuor leucis a Colonia distante, coronavit. Ludovicus vero, qui pro se majorem partem eligentium habuisse potior videbatur, de coronatione reversus apud Noremburg, ubi reges Alemanniae, post coronationem suam in regem Romanorum, primam sedem suam ponere consueverunt, fecit curiam suam publice proclamari, ibidem homagia imperii recipiens, jura et jurisdictiones temporales exercens, privilegia confirmans, caeterosque actus regales faciens qui sibi jure imperiali et regali competebant, et competere videbantur et poterant: et hoc dicebat se posse facere absque omni requisitione Ecclesiae et Papae, et quod ipse et praedecessores sui ita fecerant, et praescripserant a tanto tempore, quod de contrario memoria non existit. Occasionee vero praedictae electionis orta est gravis dissensio inter dictos electos, terras suas hinc et inde multis incursionibus devastantes. Finaliter vero commissum est bellum inter eos campestre; et licet plures et potentiores et fortiores partes essent cum Frederico duce Austriae, Ludovicus tamen cum paucis respective, multis occisis, multisque ex parte Frederici praedicti fugientibus, capto Frederico et Henrico fratre ejus in dicto praelio gloriose triumphavit. Habito vero dicto de adversariis triumpho, more praedecessorum suorum pro confirmatione imperii necnon coronatione et benedictione imperiali sibi, ut dicebat, de jure debitis, dictus Luciovicus solemnnes nuntios ad summum pontificem destinavit. Quae tamen Papa omnino facere recusavit, dicens quod cum ipse in discordia electus esset, antequam ipsum ad jus et dignitatem imperii confirmaret, ad ipsum pertinebat finalis decisio quis electorum in jure potior haberetur; item quod ad Papam pertinet, ut dicebat, non solum electionis, sed etiam personae electae approbatio, antequam possit licite jura imperialia exercere; et ipse Ludovicus in his se immiscuerit, homagia imperii recipiens, feodosque distribuens minus debite, et in praejudicium ecclesiae Romanae hoc attentans; si quod prius jus habuerat, haec exequens, jure suo merito privabatur.

⁵ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 14: *Capto Frederico duce Austriae, et Henrico fratre ejus in bello campestri per ducem Bavarie electum in regem Romanorum, ut praemissum est, iterum dux Leopoldus, dicti Frederici frater, nitens fratrem de*

les principaux arguments développés par Louis de Bavière contre le pape dans ses trois « appellations » de 1323–1324, notamment la question de la pauvreté apostolique développée par le Bavarois dans la deuxième appellation de Sachsenhausen en mai 1324⁶:

À peu près dans ces mêmes temps, le Bavarois, entendant que le pape lui refusait la bénédiction impériale, alors qu'elle lui était due de droit, à ce qu'il disait, ne s'en déclarait pas moins, sous le prétexte qu'il avait la majorité des électeurs pour lui, élu pacifiquement. De ce fait, il prétendait que, selon le droit et la coutume approuvé de ses prédécesseurs, il lui revenait d'administrer tous les droits temporels de l'Empire, de distribuer les fiefs, de recevoir les hommages, de distribuer les honneurs de l'Empire; et cela ses prédécesseurs élus de manière identique l'avaient fait, sans que le pape ait été en rien consulté. Il en appela à un concile général et il fit publier son appellation en divers lieux, déclarant que le pape était hérétique, surtout, à ce qu'il disait, parce qu'il paraissait tendre à la subversion de la règle de saint François et de l'ordre des frères mineurs, qui avait été auparavant confirmée par ses saints prédécesseurs et qui avait été louablement observée par tous les saints professeurs de cette règle; pour cette raison, cela ne pouvait être que déviance et erreur dans la foi catholique et celle du Christ que de vouloir attenter à une règle aussi sainte ou s'en prendre aux professeurs de cette règle, tout particulièrement alors que dans cette règle est prescrit que doit être observée la perfection de toute la vie spirituelle et que les professeurs de cette règle pratiquent une vie de pauvreté évangélique, celle que le Christ a pratiquée et qu'il a prescrite et enseignée aux apôtres et aux disciples des apôtres qui sont les professeurs de cette règle⁷.

manibus Bavari eripere, terras ejus multipliciter incursat. Sed Bavaro sibi viriliter resistente, regeque Bohemiae auxilium ferente, deficit ab intento. Circa ista tempora de flore lilii Parisius studii exierunt duo filii nequam genimina viperarum, scilicet magister Johannes de Janaduno, natione gallicus, et magister Marsilius de Padua, natione Italicus, multa falsa et erronea mentientes contra Ecclesiam et ejus honorem, multos latratus pestiferos emittentes, Bavari contubernio sociati, moventes et excitantes non debere eum timere ad verba frivola Papae, quinimo jura imperii more praedecessorum suorum etiam contra Ecclesiam viriliter observare, quinimo jura Ecclesiae magis ex dignitate imperii processisse quam alibi.

⁶ Heinz THOMAS, Ludwig der Bayer (1282–1347). Kaiser und Ketzler, Ratisbonne et al. 1993, p. 164.

⁷ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 17: *Circa fere eadem tempora, Bavarus, audiens Papam sibi imperialem benedictionem renuere, cum tamen sibi de jure deberetur, ut dicebat; tamen, quia majorem partem eligentium habebat pro se, se electum pacifice reputabat. Unde ex hoc sibi dicebat quod, de jure et approbata de praedecessoribus suis consuetudine, imperii temporalia omnia competeat ministrare, feodos distribuere, homagia recipere, honores imperii distribuere; et hoc praedecessores suis consimiliter electi fecerant, Papa super hoc nullatenus requisito. Ad generale concilium appellavit, et appellationem suam in locis publicari fecit; asserens Papam esse haereticum, maxime, ut dicebat, cum ipse videretur nisi ad subversionem regulae sancti Francisci et ordinis fratrum Minorum, quae a sanctis suis praedecessoribus fuit antea confirmata, et totis ipsius regulae sanctis professoribus laudabiliter observata; ita ut non nisi dementiae sit et erroris in fide catholica et Christi, velle contra regulam tam sanctam vel regulae professores aliquid attentare, maxime cum in ipsa praecipitur observanda perfectio totius spiritualis vitae, hujusque regulae professores vitam observant paupertatis evangelicae, quam Christus tenuit et tenendam apostolis et apostolicis viris, quales sunt hujus professores regulae, praecepit et docuit.*

Le terme de *Bavarus* employé par le chroniqueur tend à faire penser que ce passage a été écrit après le nouveau procès du pape en 1327 contre le duc de Bavière qui s'était terminé le 23 octobre par un jugement déclarant Louis hérétique, déchu de tous ses droits, n'ayant plus désormais d'autre nom que celui de *Bavarus*.

La progression de son récit va cependant permettre ensuite au chroniqueur de se réinsérer de manière à peu près exacte dans la chronologie des événements. Déjà en 1319, son évocation de la lutte reste très imprécise mais n'anticipe plus aussi grossièrement sur la suite des événements⁸; arrivé à la date de 1323 (en fait 1322), il peut rendre compte à nouveau de la bataille de Mühl-dorf dans laquelle Jean de Bohême, à un moment où l'alliance des deux maisons de France et de Luxembourg vient d'être solennellement renouvelée et renforcée, a joué un rôle central; il précise en même temps que Frédéric est resté prisonnier pendant deux ans et sept mois tandis que son frère Léopold continuait la guerre⁹. Après avoir encore rappelé à la date de 1324 la continuation de la lutte entre Louis et les autres frères de Frédéric le Beau, il raconte en 1326 (il s'agit en fait du 13 mars et du 1^{er} septembre 1325) l'accord qui a été

⁸ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 22: *circa ista tempora, in Alemannia, inter Ludovicum ducem Bavariae et Fredericum ducem Austriae et fratres ejus Leopoldum, Henricum, Odonem et Johannem, occasione electionis inter duos duces in discordia celebratae, orta sunt multa et magna discrimina, terras suas rapinis et incendiis mutuo desolantes; quae mortifera pestis in Alemannia, et praecipue in terris praedictorum ducum, multas fecit viduas desolatas, terrasque desertas, multosque cives exules, et divites dimisit pauperes et inanes.*

⁹ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 53-54: *Causa electionis regis Romanorum inter electores Alemannos in discordia celebratae, post multas terrarum spoliaciones, incendia et rapinas, ex consensu electorum ad bellum campestre dies assumitur, dies scilicet ultima septembris. Ex parte ducis Bavariae erat rex Boemiae; dux vero Austriae conduxerat secum maximam multitudinem Sarracenorum et Barbarorum, quos in prima fronte belli posuit, duce eorum fratre suo Henrico. Contra quos ex parte Bavari rex Boemiae primum bellum habuit. Post diuturnum vero conflictum, Sarracenis et Barbaris interfectis, capto Henrico fratre ducis Austriae cum multis aliis, cessit regi Boemiae victoria gloriosa. Sequenti vero die, fuit prima dies octobris, pugnavit Bavarus contra ducem Austriae Fredericum: quo capto in praelio cum multis nobilibus, multisque occisis, Bavarus die ipso gloriosissime triumphavit. Captis autem utrisque, Frederico videlicet Austriae et Henrico fratre suo, Henricus se citius liberavit. Pro redemptione enim sua dedit regi Boemiae undecim millia marchas argenti boni et puri; restituit etiam quamdam terram quam dudum pater dicti Henrici, rex videlicet Albertus, violenter abstulerat regi Boemiae, in qua terra erant sexdecim munitiones, scilicet civitates et castra bona et fortia, exceptis villis campestribus quae in isto numero (non) clauduntur. Hanc terram rex Boemiae recepit, et henricum fratrem ducis liberum abire permisit. Fredericus vero dux Austriae per duos annos et septem menses apud Bavarum captus continue detinetur; sed non obstante captione ducis Frederici, dux Leopoldus frater ducis, et caeteri fratres ejus a frequentibus bellorum incursibus contra Bavarum nullatenus quieverunt: unde ducis captivitas guerram non abstulit, sed potius aggravavit.*

conclu entre les deux princes et qui met fin à leur conflit¹⁰, et, dans la foulée, il rapporte à nouveau, à la date exacte de 1326 mais dans un récit bien haut en couleur, l'arrivée à la cour de l'empereur des deux docteurs parisiens:

Vers le même temps vinrent de l'université de Paris au duc de Bavière Louis qui se nommait publiquement roi des Romains, à Nuremberg, deux fils du Diable, à savoir le maître Jean de Jandun, de nation française, et le maître Marsile de Padoue, italien de nation; et comme ils avaient été à Paris assez fameux dans la science, ils furent aperçus et reconnus par certains membres de l'entourage du duc qui les avaient connus à Paris et, grâce à l'entremise de ces derniers, ils furent finalement admis non seulement à la cour du duc mais ils furent même reçus en sa grâce. L'on dit que le duc les aurait ainsi apostrophés: »pour Dieu, quelle idée avez-vous eu de venir depuis la terre de paix et de gloire jusque cette terre de guerre, remplie de toutes sortes de tribulations et d'angoisses?« Ils répondirent, à ce que l'on dit: »l'erreur que nous avons aperçue dans l'Église de Dieu nous a fait venir en exil jusqu'ici; ne pouvant plus longtemps supporter cela avec bonne conscience, nous avons fui pour vous rejoindre; comme l'empire vous est dû de droit, c'est à vous qu'il revient de corriger les erreurs et de ramener à l'état juste les mauvais faits«. Ils soutenaient en effet que l'Empire n'est pas subordonné à l'Église parce que l'Empire avait existé avant que n'existât l'Église ou quelque seigneurie ou principauté; l'Empire ne devait pas être gouverné par les règles de l'Église parce que l'on trouve que des empereurs ont fait plusieurs élections de souverains pontifes, ont convoqué des synodes et leur ont concédé le droit, en vertu du droit de l'Empire, de trancher même des problèmes qui relèvent de la foi. D'où le fait que, si l'Église avait pu à telle ou telle reprise prescrire quelque chose contre l'Empire et les libertés de l'Empire, cela avait été accompli, à ce qu'ils disaient, non pas droitement et justement, mais de manière malicieuse et frauduleuse contre l'Empire qui avait été usurpé par l'Église. Ils protestaient vouloir défendre cette vérité qu'ils proféraient contre tout homme, et même, si cela devait être nécessaire, ils étaient prêts à endurer n'importe quel supplice et même finalement la mort. À de tels propos, ou pour parler justement à une telle folie, le Bavaurois n'acquiesça pas totalement; mais ayant bien plutôt convoqué à ce sujet des spécialistes, il trouva qu'il s'agissait d'une opinion profane et pestifère, et que s'il y adhérerait, il serait par cela même privé du droit de l'Empire en devenant hérétique; et ainsi, il donnerait la possibilité au pape de procéder contre lui. Il lui fut par conséquent conseillé de punir ces hommes puisqu'il revient à l'empereur non seulement de défendre la foi catholique et ses fidèles mais même d'extirper les hérétiques. Mais l'on dit que le Bavaurois aurait répondu à ceux qui lui donnaient ce conseil: »il serait inhumain de punir ou de tuer des hommes étant venus chez vous et qui, pour cela, ont abandonné leur propre patrie, une fortune prospère et les honneurs. Pour cette raison bien que n'adhérant pas à leurs opinions, il ordonna de leur porter secours; conformément à leur rang et conformément à sa propre magnificence, il les combla de dons

¹⁰ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 73: *Ludovico duce Bavariae in imperatorem, sicut praedictum est se habente, detentoque apud eum in vinculis duce Austriae Frederico, per ducem Leopoldum et fratres ejus, fratres videlicet ducis Austriae, terra Alemanniae multis in modis inquietatur et rapinis hinc inde. Sed Dominus, qui immutat corda hominum sicut vult, cum in eo sint non solum regnorum sed etiam regum omnium jura et potestates, cor praedicti Ludovici erga praedictum Fredericum ducem Austriae, ejus antea inimicum licet cognatum germanum, taliter ad misericordiam inclinavit, ut ei omnem offensam remitteret, et eum a carcere et vinculis, cum pluribus nobilibus qui cum ipso captivi detinebantur, sine prece vel pretio liberatum et immunem ad propria transmiserit: facto tamen sibi prius juramento supra corpus christi, de quo uterque, hostia divisa in duas, in eadem missa communicavit, de servanda sibi in posterum fidelitate; quam et dux Austriae fecit, et sic liber cum suis ad propria remeavit.*

et d'honneurs. Cela n'échappa cependant pas au pape Jean et, par conséquent, de nombreux procès ayant été faits à ce sujet contre ceux-ci, conformément aux voies du droit, il fulmina une sentence d'excommunication contre eux et le Bavaïois et, l'envoyant à Paris il la fit publier et proclamer ainsi que dans les autres lieux solennels¹¹.

Le chroniqueur est visiblement arrivé à une date où il raconte des événements qui sont de peu antérieurs au moment où il écrit. La fuite de ces deux célèbres intellectuels parisiens et leur rupture fracassante avec la papauté ne pouvait en tout cas que renforcer l'intérêt du chroniqueur pour les péripéties de la lutte entre l'Empire et la papauté. Il continue par conséquent à suivre les destinées de Louis et évoque notamment son expédition italienne avec le couronnement impérial et la nomination d'un antipape¹². Il accorde alors un intérêt tout parti-

¹¹ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 74-76: *Circa ista fere tempora ad Ludovicum ducem Bavariae se regem Romanorum publice nominantem, venerunt Nurembergh de Studio Parisius duo filii diaboli, videlicet magister Johannes de Gonduno natione gallica, et magister Marsilius de Padua natione italicus; et cum fuissent Parisius in scientia satis famosi, a quibusdam de ducis familia, qui eos Parisius agnoverant, circumspecti et agniti, ad eorum relationem ducis non solum curiam, sed etiam gratiam finaliter admittuntur. Unde et dicitur ducem praedictum eos esse taliter allocutum: »pro deo, quis movit vos venire de terra pacis et gloriae ad hanc terram bellicosam, reftam omnis tribulationis et angustiae?« responderunt, ut dicitur: »error quem in ecclesia Dei intuemur nos fecit hucusque exulare, et non valentes hoc amplius cum bona conscientia sustinere, ad vos confugimus; cum de jure debeatur imperium, ad vos pertinet errata corrigere, et male acta ad statum debitum revocare.« Non enim, ut dicebant, Imperium subest Ecclesiae, cum esset Imperium antequam haberet Ecclesia quidquam dominii vel principatus; nec regulari debet Imperium per regulas Ecclesiae, cum inveniatur imperatores plures electiones summorum pontificum consummasse, synodos convocasse et auctoritatem eisdem, etiam de diffiniendis eis quae fidei erant, jure imperii concessisse. Unde si per aliqua tempora contra Imperium et imperii libertates aliquid praescripsit Ecclesia, hoc dicebant non rite et justum factum, sed malitiose et fraudulenter contra imperium ab ecclesia usurpatum: asserentes se hanc quam dicebant veritatem contra omnem hominem velle defendere, et, si necessitas esset, etiam pro ejus defensione quodcumque supplicium et mortem finaliter sustinere. Cui tamen sententiae, quin potius vesaniae, Bavarus non totaliter acquievit; quinimo convocatis super hoc peritis, invenit hanc esse prophanam et pestiferam persuasionem, cui si acquiesceret, eo ipso, cum sit haeretica, jure imperii se privaret, et ex hoc viam papae aperiret per quam contra ipsum procederet. Unde et persuasum est ei ut illos puniret, cum ad imperatorem pertineat non solum catholicam fidem et fideles servare, sed etiam haereticos extirpare. Quibus dicitur sic Bavarus respondisse: inhumanum esse homines punire vel interficere sua castra secutos, qui propter eum dimiserunt propriam patriam, fortunam prosperam et honores. Unde eis non acquiescens, eos semper assistere praecepit; juxta eorum statum suamque magnificentiam eos donis et honoribus ampliavit. Quod tamen factum dominum papam Johannem non latuit; unde et super hoc factis multis secundum vias juris contra eos processibus, excommunicationis sententiam contra ipsos et Bavarum fulminavit, eamque mittens Parisius caeterisque locis solemnibus fecit publicari proclamari.*

¹² Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 82: [1327] *Hoc eodem anno, circa finem augusti, Ludovicus dux Bavariae, se regem Alamannorum publice nominans, cum viginti tantum equis vel circiter, quasi venationi vacans, Alpes transgreditur. Quod ut ad notitiam Lombardorum devenit, et maxime nobilium, domini scilicet Canis de Verona, domini Castrucii, domini Galeacii caeterorumque fratrum suorum, filiorum domini Matthaei, caet-*

culier aux développements parisiens de l'affrontement entre le pape et l'empereur: les placards favorables à l'empereur affichés aux portes des églises et la condamnation solennelle qui est ensuite prononcée par les autorités religieuses tandis que l'université refuse de prendre le parti de l'empereur et de l'antipape¹³. Mais Louis de Bavière repart en Allemagne; son antipape est con-

erorumque de comitatu Mediolanensi nobilium, cum magno exercitu occurritur, et perductus usque Mediolanum, a prioribus civitatis et patriae honorifice, mutis et magnis ditatus muneribus, ibidem recipitur. Et ibidem permanens, et cum praedictis nobilibus de rebus suis disponens, in octavis Epiphaniae in imperatorem corona ferrea coronatur.

Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 86–88: [1328] *Hoc anno, aliquantulum post Pascha, Ludovicus dux Bavariae apud Mediolanum coronatus, sub conductu Castrucii, qui pro tunc dominabatur in civitate Lucana, et plurium aliorum guibelinorum versus Romam profiscitur. Quod audientes cives Romani ultra modum gavisi sunt, et eidem venienti cum apparatu et ingenti gaudio occurrerunt. Quem cum hymnis et canticis usque ad ecclesiam sancti Petri tam clerus quam populus perducentes, assensu omnium, imperator semper augustus est nominatus: et sic consummato toto mysterio quod in coronatione imperatorum consuetum est fieri, eum ad imperiale palatium perduxerunt. Cumque per mensem vel circiter in civitate romana permansisset, surrexerunt quidam filii diaboli zizanium pessimum in horto Ecclesiae seminantes, et dixerunt sic: »ex quo Deus dedit nobis et civitati romanae, quae ab antiquo dicitur et est caput totius mundi, unum caput scilicet imperatorum, in brachio potentiae suae temporaliter nos et civitatem nostram, imo et totum mundum, defendi et tueri; bonum est et omnino expedit quod habeamus et caput aliud quod in sede sancti Petri resideat, et more praecedentium patrum nobis spiritualia ministret; maxime ut ipsi dicebant, quod ipsi habebant chartas authenticas et praecedentium patrum sanctorum auctoritate factas, in quibus contineri videbatur, quod ubi Papa, sufficienter requisitus per cives et populum romanum, nollet vel differret ad sedem sancti petri accedere, ex hoc ad canonicos sancti Petri et sancti Johannis Lateranensis devolvebatur potestas et auctoritas Papam alium eligendi. Quod verbum toti populo placuit, et sic ad electionem alterius papae processerunt, et quemdam fratrem minorem, qui dicebatur frater Petrus Rainalutii, unanimiter licet nequiter elegerunt, et electum consecraverunt, et in cathedra sancti Petri honorifice, quomodo solitum est aliis Papis antiquitus fieri, posuerunt. Qui sic introductus aliquos apud se cardinales ordinavit, et fere quotquot fuerunt per eum ordinati, erant de ordinibus Mendicantium, et omnes guibellini; unde et ille qui proposuit verbum de illius electione, dicitur fuisse de ordine fratrum minorum sancti Augustini. Asserunt tamen nonnulli quod huiusmodi non papae sed antipapae electio, de Ludovici ducis assensu et conscientia non processit, sed nequiens tumultuationem tumultuantis populi sedare, quod voluit populus facere, necessitate magis quam voluntate compulsus, toleravit. Dictus vero antipapa, qui prius dicebatur frater Petrus, vocavit se Nicolaum quintum; cui aliquae civitates Italiae guibeliniae, et terra ducis Bavariae in spiritualibus obediebant. Cum vero dictus antipapa et Bavarus aliquandiu in civitate romana resedissent, et importabiles expensas quotidie super civitatem facerent, nec plus posset nec vellet eos populus romanus tolerare, necessario compulsi sunt de civitate exire, et hinc inde per civitates evagari.*

¹³ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 96: [1328] *Hoc eodem anno affixe sunt clam et de nocte quaedam litterae apertae in valvis beatae Mariae Parisius, et in ecclesiis Minorum et Praedicatorum, ex parte Bavari et antipapae, et etiam Michaelis nuper generalis ordinis fratrum Minorum; in quibus continebantur multa nefanda contra domnum Johannem papam, asserentes eum haeticum et ab Ecclesia praecisum, maxime quia paupertatem evangelicam quam Christus et apostoli tenuerant et viventes docuerant, nitebatur destruere, ut dicebant, et ob hoc concilium generale per dictum antipapam et Bavarum in*

traint de se cacher avec ses partisans avant de devoir faire une humiliante soumission, la corde au cou, devant le pape légitime¹⁴. L'empereur et ses sectateurs sont à nouveau solennellement condamnés par le pape¹⁵. Finalement l'entrée en Italie de Jean de Luxembourg provoque selon le chroniqueur la débâcle du parti de Louis de Bavière en Italie et cela lui paraît marquer le début de la fin pour la fortune du Bavarois lequel sombre dans l'obscurité la plus

civitate Mediolanensi celebrandum convocabant. Quasdam etiam litteras clausas episcopo parisiensi et Universitati mittebant; et quoniam eis suspectae erant, habita deliberatione super his, easdem clausas domno summo Pontifici remiserunt, expectantes quid super his esset ordinandum. Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 109: [1329] *dominica secunda junii episcopus parisiensis pontificalibus indutus, in parvisio ecclesiae beatae Mariae Parisius, coassistentibus sibi quibusdam episcopis, convocato ad hoc clero et populo, multos processus factos contra fratrem Petrum Rainalutii de ordine fratrum Minorum, in animae suae et multarum aliarum dispendium ultra montes pro Papa se gerentem, necnon et Ludovicum ducem Bavariae, et fratrem Michaelem quondam fratrum Minorum generalem per dominum Papam depositum, et ipsorum complices, promulgavit, et in eos, sicut haereticos et ab unitate fidei catholicae et Ecclesiae praecisos, auctoritate apostolica excommunicationis sententiam fulminavit. Quasdam etiam litteras per eos Parisius directas, et clam de nocte in valvis ecclesiae beatae Mariae parisius et in valvis ecclesiarum fratrum Minorum et Praedicatorum affixas, in quibus multae blasphemiae de domino papa Johanne false inserebantur, tamquam manifestam haeresim ibidem auctoritate apostolica condemnavit, et, videntibus cunctis qui aderant, easdem in ignem ibi accensum projiciens concremavit [...].*

¹⁴ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 113: *circa finem hujus anni in mense martii, Ludovicus dux Bavariae, audiens mortuum Fredericum ducem Austriae, qui contra eum in regem Alemanniae electus, et contra juramentum suum in praedictum Bavari, regem Alamanniae, omissa fidelitate quam promiserat publice, se nominans, partem Bavari contrariam sustinebat, de Italia in Alemanniam se retraxit; ubi dicitur multorum nobilium et majorum Alemanniae auxilium impetrasse ad procuranda jura imperii et tuenda. Interim autem Bavaro stante in Alemannia, Antipapa non multum audebat se ostendere, sed clam hic et ibi ubi poterat, cum suis falsis cardinalibus, et fratre Michaele quondam ordinis fratrum Minorum generali, et quibusdam aliis excommunicatis et condemnatis de haeresi falsis fratribus Minoribus, latitabat.* Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 116: [1330] *In secunda dominica mensis augusti istius anni, processus facti contra Bavarum et Antipapam et eorum complices Parisius auctoritate apostolica repetuntur* [l'antipape fait sa soumission la corde au cou à Avignon].

¹⁵ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 120: *hoc eodem anno, quarta die januarii, dominus Papa Avinione existens, fecit consistorium publicum, ubi recitati sunt processus facti contra Bavarum et ejus fautores, et contra magistrum Michaelem quondam generalem ordinis Minorum, et contra alium ejusdem ordinis fratrem dictum Bonagratia, et plures alios. Et quoniam audiverat Papa quod Bavarum quamdam convocationem baronum et nobilium aliquorum fecerat in Alemannia, et aliam post Purificationem beatae Mariae facere proponebat; idcirco monuit ipsum Bavarum de non faciendo, et omnes de non adesendo, sibi que et mandatis suis non parendo; alioquin, si secus facerent, excommunicationis sententiam incurrerent ipso facto: et multas ibidem contra tales excommunicationes terribiles fulminavit.*

totale » parce que la coutume des Allemands n'a jamais été de se rallier à quelqu'un qui n'avait pas une bonne fortune¹⁶.

En 1327–1328 par conséquent, un moine de Saint-Denis, impressionné par les faits spectaculaires qui se produisent à nouveau en Italie – le couronnement impérial de Louis, l'élection d'un antipape – décide de faire une histoire complète, depuis 1314, de la suite d'événements qui a conduit à cette élection d'un nouvel empereur. Malgré la confusion chronologique qui dénature son récit, il n'est pas mal renseigné; les arguments centraux du pape comme de l'empereur lui sont connus. Il sait ainsi que le pape en 1323 lance deux graves accusations contre l'empereur, le fait d'abord que, élu en discorde, il ne se soit pas soumis à l'arbitrage du pape; le fait ensuite qu'il n'ait pas demandé au pape l'approbation de sa personne avant de pouvoir exercer le titre royal, selon une doctrine dont les origines canoniques remontaient à Innocent III. Il sait d'autre part que l'empereur lui-même a d'abord accusé le pape d'hérésie pour son attitude dans l'affaire du conflit autour de la pauvreté apostolique, puis qu'il s'est laissé inspirer par les arguments sur l'autonomie de la sphère temporelle vis-à-vis du spirituel développés par Marsile de Padoue. L'information de notre chroniqueur lui était en fait facilement accessible, les écrits polémiques des deux partis ayant été beaucoup diffusés, comme il l'atteste lui-même dans sa chronique lorsqu'il rappelle les placards affichés aux portes des églises de Paris par les partisans de l'empereur, puis solennellement condamnés par les autorités religieuses parisiennes.

Notre chroniqueur, qui, désormais, suit probablement les événements plus ou moins au jour le jour, a continué à suivre les destinées de Louis de Bavière jusqu'à la capitulation de l'antipape en 1330. À partir de ce moment-là, il considère que la carrière du Bavarois n'a plus aucun intérêt pour son histoire et il se contente de justifier assez platement et de manière erronée son désintérêt en prétendant que la fortune de Louis a désormais considérablement pâli.

On revient alors au cadre de perception classique des nouvelles de l'Empire: sont relevés les événements qui ont lieu dans les Pays-Bas à proximité de la frontière est/nord-est; les interventions de seigneurs de l'Empire dans les affaires du royaume de France lesquelles vont se multiplier du fait de la politique d'Édouard III à partir de 1335. En revanche, les événements importants propres à l'histoire de l'Empire, notamment ceux de l'année 1338 avec la diète de Francfort et le rapport de droit de Rhens des princes électeurs, ne trouvent aucun écho dans la chronique. Louis de Bavière ne rentre à nouveau dans le

¹⁶ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 123: *Ab illo vero tempore multum incoepit fortuna Bavari discurrere, et jam de eo fama pauca vel nulla currere videbatur, ipso de die descendente in diem, Theutonicorum semper consuetudo fuerit, quod nullum libenter sequitur, in cuius fortuna secunda non est* [correction proposée par l'éditeur: *cum Theutonicorum semper consuetudo fuerit, quod nullum libenter nullus sequitur, cui fortuna secunda non est*].

champ de perception du chroniqueur qu'à l'occasion, de 1336 à 1338, de son alliance avec Édouard III et de son intention affichée d'aller soutenir militairement son allié: La même année (1336), le roi d'Angleterre, Édouard III,

[...] disposa avec ses alliés un grand appareil de navires sur la mer et il passa des confédérations avec le duc de Bavière Louis qui se considérait comme empereur bien qu'il ait été privé de l'Empire par le pape Jean, et nonobstant le fait qu'il avait été excommunié par le même pontife, ce même duc lui promettant son aide [...] ¹⁷.

En cette même année [1338] le roi d'Angleterre débarqua dans le Brabant avec une grande armée et en amenant avec lui son épouse, sœur du comte de Hainaut et nièce du roi de France. Ensuite il passa en Allemagne et il se confédéra avec le duc Louis de Bavière, qui pour lors se considérait empereur, bien qu'il soit excommunié, ainsi qu'avec de nombreux autres barons et magnats d'Allemagne; ces derniers devinrent ses soudoyers; il leur avait promis à tous selon leur état une certaine somme d'argent à titre de solde qu'il verserait à dates fixes, de telle manière toutefois que si le versement n'était pas fait dans les délais fixés, les dites confédérations seraient réputées nulles. Cette même année, le dit roi Édouard fut constitué vicaire de l'Empire par ledit duc de Bavière Louis. Et il promulguait ses convocations et ses citations en tant que vicaire dans l'Empire pour envahir le royaume de France, mais peu lui obéirent [...] ¹⁸.

¹⁷ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 155: [1336] *Anno eodem, Eduardus rex Angliae, videns quod rex Franciae Philippus partem Scotorum volebat fovere, et eos contra eum sustinere propter confoederationes quas rex Franciae Philippus, Pulcher cognominatus, avunculus istius regis Philippi, cum ipsis tamquam rex Franciae inierat, magnum apparatus navium cum suis adiutoribus in mare disposuit, et confoederationes cum duce Bavariae Ludovico (iniit), qui tunc pro imperatore se gerebat, quamvis per papam Johannem imperio esset privatus, nobobstante quod auctoritate ipsius summi pontificis esset excommunicatus, duce eodem eidem auxilium promittente. Hoc anno inter ipsum regem Franciae et regem Angliae praedictum multa fuerunt bella tam in mari quam in terra.*

¹⁸ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 160: *Hoc etiam anno rex Angliae Eduardus ad partes Brabantiae uxorem suam, sororem comitis Hanoniae et neptem regis Franciae, secum adducens, cum magno exercitu transfretavit. Deinde ad Alemanniam se transferens, cum Ludovico Bavariae duce, qui tunc pro imperatore se gerebat, licet esset excommunicatus, cum pluribus aliis baronibus ac magnatibus Alemanniae confoederatus est, factique sunt ejus soldarii, cui libet secundum statum suum certam summa pecuniae pro stipendiis promittendo certis terminis persolvendam, ita tamen quod si in aliquo terminorum praefixorum a solutione deficeret, confoederationes praedictae nullae reputarentur. Hoc eodem anno, idem rex Eduardus a praedicto duce Bavariae Ludovico in imperium vicarius constitutus est. Qui vocationes ac citationes suas tamquam vicarius imperii faciens, ut regnum Franciae hostiliter invaderet, pauci eidem obedierunt. Hoc etiam anno, audiens rex Franciae Philippus quod rex Angliae, cum Alemannis sibi confoederatis, regnum Franciae vellet invadere hostiliter, apud Ambianis, ut sibi occurreret, exercitum quasi innumerabilem congregavit, ut non legatur aliquem regem tam validum ac potentissimum congregasse. Sed cum ibi diu expectasset cum exercitu suo, nec videret praedictum regem Angliae amplius facientem quam inter Alemannos delitescere, nolens etiam terminos imperii finaliter ac sine maxima deliberatione invadere, sufficienter (munitis) confiniis (ad se) respicientibus, unumquemque ad propria remeare licentia vit.*

La continuation de la «Chronique Universelle» de Guillaume de Nangis n'en dira pas plus sur les prises de parti dans le conflit de Louis de Bavière. Il est bien probable que le «retournement» politique de l'empereur, amorcé dès le printemps 1340 n'était pas encore connu du moine de Saint-Denis¹⁹.

Par conséquent, la curiosité réelle que manifeste le continuateur de la «Chronique Universelle» de Guillaume de Nangis pour les destinées de Louis de Bavière ne traduit pas un changement d'attitude en ce qui concerne l'intérêt pour l'histoire de l'Empire mais l'on conserve très largement le cadre de réception défini plus haut pour les nouvelles de l'Empire. Simplement, à la date de 1327–1328, la nouvelle expédition de couronnement impérial de Louis de Bavière, quelque vingt ans après celle d'Henri VII de Luxembourg, a été à nouveau un événement spectaculaire qui retenait l'attention du second continuateur de Guillaume comme celle d'Henri VII avait aussi retenu l'attention du premier continuateur de Guillaume. Une fois l'écume retombée, l'on revient à la normalité.

Qu'il y ait eu ainsi en France un «moment» 1327–1329 dans l'intérêt pour l'Empire est aussi marqué par l'existence d'une continuation des «Grandes Chroniques de France». Il s'agit du manuscrit dit de Pierre Honoré, un manuscrit dont Isabelle Guyot-Bachy a récemment montré que sa continuation avait été rédigée dans les années 1322–1328 par un proche de Charles de Valois, ce Charles qui avait été un temps en discussion pour l'obtention du titre impérial²⁰.

Le récit que ce continuateur fait de la lutte pour l'Empire menée par Louis de Bavière montre en effet à nouveau un intérêt pour la réalité et les normes de l'Empire qui sort du commun:

En ce meisme an, le pape envoya aus prélas et commanda en vertu d'obédience et le procès fait contre Loys de Baivière publier. Dont la cause du procès fut telle. Pour ce que Constantin donna à Saint Sevestre et à l'esglise de Roume l'Empire à possider à touz jours, lequel Empire estoit ainssinc ordené que des électeurs accoustumés de Alemaigne l'emperières devoit estre esleu bonnment et puis estre présenté au pape pour savoir de la fourme de l'élection et des mérites de l'esleu, et que l'esleu devoit estre examiné dupape quant à la foy, et devant jurer foy à l'Esglise de Roume, et estre loial à icelle en deffendant ses drois; et ainssinc tout ce fait devant, il devoit estre confermez du pape et recevoir lors l'aministracion, et non autrement; et ces chosez n'eussent esté gardées en celui; car il avoit esté esleuz en descorde, et puis avoit eu guerre et bataille contre le duc d'Austreriche, esleu de l'autre partie; lequel duc fut pris du duc Loys de Baivière, qui tantost aprez se fist couronnner et appeler roi d'Alemaigne, et usurpa les drois de l'Empire, et se fist nommer en ses lettres roys des Romainz Auguste, en faisant ce que li ne devoit en préjudice et encontre l'ordenance establee de l'Empire, et damage de l'Esglise et despit: li papes, qui de bonne conscience ne pavoit et devoit ce souffrir, le fist suz ce semondre en propre personne, et pour

¹⁹ THOMAS, Ludwig der Bayer (voir n. 6), p. 338 et suivantes.

²⁰ Isabelle GUYOT-BACHY, La diffusion du *Roman des roys* avant la Guerre de Cent Ans: le manuscrit de Pierre Honoré, serviteur de Charles de Valois, dans: Erik KOOPER (dir.), *The Medieval Chronicle II. Proceedings of the 2nd International Conference on the Medieval Chronicle*, Driebergen/Utrecht, 16–21 July 1999, Amsterdam, New York 2002, p. 90–102.

respondre sus ce que fait avoit. Liquei au lieu ne à la journée assignée à soy ne vint, mès envoia III. procureurs seulement, liquez rien ne raportèrent, mès que tant que le terme de la cytation fu eslongniez jusques à II. mois. Auquel terme des ii. Mois il ne comparut, ne autres pour soy; et pour ce li papes, qui vit que il despisoit l'auctorité de sainte Esglise, manda à tous prélas, princes et barons, clerks et lais, que il ne le soustenissent en la ditte rebellion en vertu de sainte obbediencie, ne ne li donnassent, en ce, conseil ne aide ne faveur; et s'aucun prélat le faisoit, il estoit souspenduz, et lais excommeniez et sa terre entreditte. Et encor, pour ce que il le puist rapeler à l'Iglise et à bon racort, il prolunga le terme de ces condampnations par III. mois. mais cilz touz jours en despisant les clerks de l'Esglise fist pis que devant, en disant le pape estre heretique, et que on ne devoit obbéir à lui; car il avoit, si come il disoit, fait une décrétale en laquelle il estoit contenu hérésie en disant que Jhesu Christ et ses disciples orent aucune chose en prorpre et en commun, et aucuns qui tenoient le contraire condampna; et Loys de Baivière estoit de ceus. Et pour tant le pape le priva de toute honneur et seignourie et commanda à ses subjes que a li n'alaisent ne qu'il li gardassent féalté ne serment, afin que scisme et descorde ne venist en l'isglise²¹.

Ce texte ne paraît pas venir des sources que le compilateur a utilisées pour écrire cette continuation²².

III.

Nous arrivons alors aux années 1340. Le contexte a changé; le Bavaois n'a pas renoncé à la couronne impériale mais ses spectaculaires aventures italiennes relèvent du passé. Il vient en revanche de changer de politique; persuadé que la clef de sa réconciliation avec le pape est du côté du roi de France, il a d'abord cherché à faire pression sur ce dernier en s'alliant avec le roi d'Angleterre Édouard III, ceci dans les années 1337–1339; puis, en 1340, il a modifié sa stratégie; il recherche désormais et obtient l'alliance du roi de France avec l'espoir, illusoire, que les efforts de celui-ci auprès du pape lui apporteront la réconciliation qu'il recherche. Comment les chroniqueurs qui écrivent dans ces années 1340 ont-ils pris en compte ce changement de contexte?

L'histoire du règne de Philippe VI rédigée dans les années 1340 par Richard Lescot²³, l'historiographe en titre de Saint-Denis, est en fait une continuation

²¹ Le texte est édité comme «Continuation anonyme française de Jean de Saint-Victor» dans: Joseph-Daniel GUIGNIAUT, Natalis DE WAILLY (dir.), *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 21, Paris 1855, p. 676–689, ici p. 684.

²² L'auteur de ce manuscrit (BNF, fr. 10132), Thomas de Maubeuge, a utilisé pour continuer le texte de Primat la continuation C de la «Chronique française abrégée des rois de France» de Guillaume de Nangis. Le texte fut poursuivi plus tard, à la fin des années 1320, par une traduction de la dernière partie du «Memoriale historiarum» de Jean de Saint-Victor à laquelle on ajouta encore un texte largement original couvrant les années 1322–1329 même s'il présente quelques points de contact avec la version D de la «Chronique française abrégée» (cf. pour tout ceci GUYOT-BACHY, *La diffusion du Roman des roys* [voir n. 20]).

de la chronique de Géraud de Frachet; dans l'ensemble elle suit très fidèlement la continuation de la »Chronique Universelle« de Guillaume de Nangis. Lescot reprend la plus grande partie des passages consacrés par le continuateur de Guillaume au Bavarois et son effort pour en éliminer les incohérences est limité²⁴.

Il n'hésite pas cependant à abrégé sa source. Prenons par exemple le récit du couronnement de Louis à Rome dans la continuation de la chronique de Guillaume de Nangis et comparons-le avec celui de Richard Lescot, on constate que le second donne un texte sensiblement plus court. Continuation de la chronique de Guillaume de Nangis:

1328 – anno Domini M CCC XXVIII, aliquantulum post Pascha, Ludovicus dux Bavariae apud Mediolanum coronatus, sub conductu Castrucii, qui pro tunc dominabatur in civitate Lucana, et plurium aliorum guibelinorum versus Romam proficiscitur. Quod audientes cives Romani ultra modum gavisi sunt, et eidem venienti cum apparatu et ingenti gaudio occurrunt. Quem cum hymnis et canticis usque ad ecclesiam sancti Petri tam clerus quam populus perducentes, assensu omnium, imperator semper augustus est nominatus: et sic consummato toto mysterio quod in coronatione imperatorum consuetum est fieri, eum ad imperiale palatium perduxerunt. Cumque per mensem vel circiter in civitate romana permansisset, surrexerunt quidam filii diaboli zizaniam pessimam in horto Ecclesiae seminantes, et dixerunt sic [...]»²⁵.

Chronique de Richard Lescot:

Anno Domini M CCC XXVIII, Ludovicus dux Bavariae apud Mediolanum coronatus, iter arripuit versus Romam. Quod audientes Romani gavisi sunt, et sibi cum ingenti gaudio occurrerunt, ipsumque coronantes in ecclesia Sancti Petri, consummatoque negotio impera-

²³ BNF, lat. 5005 c; le texte est édité à partir de 1328 par Jean LEMOINE, Chronique de Richard Lescot [...] suivie de la continuation de cette chronique, Paris 1896.

²⁴ Il reprend tel quel le long passage synthétique placé par le continuateur de Nangis à la date de 1317 et dans lequel il racontait toute l'histoire du Bavarois de son couronnement aux lendemains de la victoire de Mühldorf. Il supprime néanmoins le passage de la continuation de Guillaume de Nangis: *Capto Frederico duce Austriae, et Henrico fratre ejus in bello campestri per duces Bavariae electum in regem Romanorum, ut praemissum est, iterum dux Leopoldus, dicti Frederici frater, nitens fratrem de manibus Bavari eripere, terras ejus multipliciter incursat. Sed Bavaro sibi viriliter resistente, regeque Bohemiae auxilium ferente, deficit ab intento. Circa ista tempora de flore lilii Parisius studii exierunt duo filii nequam genimina viperarum, scilicet magister Johannes de Janduno, natione gallicus, et magister Marsilius de Padua, natione Italicus, multa falsa et erronea mentientes contra Ecclesiam et ejus honorem, multos latratus pestiferos emittentes, Bavari contubernio sociati, moventes et excitantes non debere eum timere ad verba frivola Papae, quinimo jura imperii more praedecessorum suorum etiam contra Ecclesiam viriliter observare, quinimo jura Ecclesiae magis ex dignitate imperii processisse quam alibi.* Sans doute a-t-il remarqué que ce passage était peu compatible avec ce qui précédait et surtout suivait dans le texte de la chronique.

²⁵ Guillaume de Nangis, éd. par GÉRAUD (voir n. 1), t. II, p. 86–87. Les passages non repris par Lescot sont soulignés.

*torem coronandi ipsum ad regale palatium perduxerunt. Cumque in urbe Romana per mensem vel circiter remansisset, surrexerunt quidam filii diaboli sic dicentes*²⁶.

Il ne faut sans doute pas tirer trop de conclusions de cette manière de résumer dans la mesure où les nouvelles de l'Empire ne sont pas les seules notices à être traitées ainsi par Richard Lescot. On remarquera cependant que lorsque, pour les années 1341–1344, Richard Lescot ne dispose plus de sa source habituelle et doit rapporter le déroulement de l'histoire de façon autonome, il n'écrit plus rien au sujet de l'Empire. Pourtant, c'est précisément dans ces années qu'a été conclu le pacte d'amitié entre Philippe VI et Louis de Bavière. L'intérêt qu'il porte à l'histoire du Bavarois ne paraît donc pas bien considérable.

Plus intéressant se révèle un autre texte, jusqu'à présent méconnu; il s'agit des continuations de la «Chronique française des rois de France» de Guillaume de Nangis. On a longtemps pensé, à la suite Léopold Delisle, que la dernière de ces continuations, appelée E par l'érudite, s'était largement inspirée des «Grandes Chroniques de France». En réalité, c'est l'inverse; il a existé une version de cette continuation, rédigée entre 1340 et 1347 qui a été une source importante des «Grandes Chroniques de France» dans leur version quasi-définitive d'avant 1356, celle que l'on peut appeler la «version Richard Lescot» puisque Richard Lescot, à défaut d'en être l'auteur direct, en a certainement été l'inspirateur²⁷. Cette chronique ne fait jusqu'en 1338 que reprendre, en la résumant fortement, la continuation de la «Chronique Universelle latine» de Guillaume de Nangis; puis elle devient autonome et c'est pour ces passages que l'auteur des «Grandes Chroniques» l'a utilisée.

Que trouve-t-on dans ces continuations de la chronique abrégée des rois de France sur Louis de Bavière? Les notices sont en fait peu nombreuses. Le début de la chronique – dont le texte est celui des versions dites C et D de ces continuations, rédigées respectivement en 1316 et 1322 – ne fait pas la moindre mention à la double élection de 1314 et il passe sous silence les événements de l'Empire. La continuation suivante, écrite comme on vient de le voir en 1347, suit d'abord assez fidèlement la continuation de la «Chronique Universelle» de Guillaume de Nangis et va donc mentionner épisodiquement quelques grands épisodes du règne du Bavarois; elle mentionne à la date de 1322 la double élection de 1314: *Et en celuy an furent esleuz en discorde en l'empire le duc de Bavieres et le duc dotheriche*. Il semble que cette phrase corresponde à un effort un peu maladroit de l'auteur de la continuation pour introduire la mention de l'élection de 1314 qui n'avait pas été signalée par ses prédécesseurs et pour préparer au récit, l'année suivante, de la bataille de

²⁶ Chronique de Richard Lescot, éd. par LEMOINE (voir n. 23), p. 1.

²⁷ Cf. Isabelle GUYOT-BACHY, Jean-Marie MOEGLIN, Comment ont été continuées les Grandes Chroniques de France dans la première moitié du XIV^e siècle, article à paraître dans la Bibliothèque de l'École des chartes. J'utilise les manuscrits BNF, fr. 4944 et fr. 6464.

Mühdorf, lequel reprend celui de la «Chronique Universelle». Certaines notices concernant le Bavaois passent ainsi dans cette continuation mais il est clair que l'auteur ne leur accorde pas trop d'importance; de fait, après la mention de la venue de Jean de Jandun et Marsile de Padoue à la cour du Bavaois²⁸, l'on n'entend plus parler de ses démêlés avec le pape, c'est-à-dire que tout ce qui concerne le couronnement impérial de Louis et l'élévation d'un antipape a disparu. Le compilateur ne va à nouveau mentionner Louis que lorsqu'il en arrive à l'alliance entre le roi d'Angleterre et l'empereur. Comme sa source, la continuation de la «Chronique Universelle latine» de Guillaume de Nangis, il rapporte à l'année 1337 l'alliance que le roi d'Angleterre passe avec l'empereur: *Le roy edouart d'angleterre pourquist moult de force par mer et fist aliances avec le duc de baviere qui lors se pourtoit pour empereur combien qu'il feust privé de l'empire et escommunié par le pape lequel duc lui promist aidier*²⁹.

Par la suite cependant, le continuateur de la «Chronique abrégée» prend son autonomie et il abandonne sa source antérieure avant même que celle-ci ne s'interrompe. C'est ainsi qu'il rapporte d'abord comment Édouard III n'a pas reçu l'aide qu'il escomptait de Louis de Bavière et des Allemands car il ne les a pas payés:

*Lors se tenoit encore en breban le roy d'angleterre esperant tousiours avoir aide du baviere et des autres de la langue tyaise qui a lui c'estoient aliez mais pour ce qu'il ne leur paia pas leurs gaiges et le salaire qui leur avoit promis si tost comme promis l'aveit, ilz delaierent leurs aides si comme l'en disoit quieulx merveilles car l'en dit en proverbe: point d'argent, point de varlet*³⁰.

Puis il rapporte à la date de 1340 comment Philippe VI parvient à se réconcilier avec le duc de Bavière en lui promettant d'obtenir son absolution auprès du pape, ce qu'il tente en effet mais vainement:

En cel an mesme le roy de france pourchaça envers ledit duc de Baviere que les aliances de lui et du roy d'angleterre feussent mis au neant et que il et les allemans ne feussent plus en l'aide du roy d'angleterre mais en la siene et pour ce envoya ledit duc ses messaiges sollempnez, son chancelier et autres au roy qui furent en france grant partie de l'yer et du karesme et promist a lui aidier et avoir reconsiliacion envers le pape et l'église de Romme de quoy le pape fut trop esmeu envers le roy et especialment contre les prelaz qui furent au conseil du roy qu'il le peust faire et dit l'en qu'il en sceut grant gré au roy de navarre pour

²⁸ BNF, fr. 6464, fol. 94v: *En cestuy an le duc de bavieres sans confirmacion du pape se porta pour empereur, et vindrent a luy de lestude de paris deux moult lectrez clerks maistre iehan de Jandun et maistre marcille de pade et luy prescherent et disrent moult derreurs et qui ne devoit pas estre subget au pape et que par fraude léglise avoit moult usurpee des droiz de l'empire dont ly bavieres combien que len luy conseillast qui les devoit pugnir les tint pres de luy et contre eulx et dudit duc fist le pape proces et les reputa herites.*

²⁹ BNF, fr. 4944, fol. 78v.

³⁰ Ibid., fol. 79v-80r.

*ce qu'il n'avoit conseillé ne soy ascenti que l'en eust aucun traicité avec le dit duc de baviere sans licence et accort de la court de Romme*³¹.

Il rapporte à nouveau en l'année 1342 les efforts que le roi de France fait pour obtenir l'absolution du Bavarois, en vain également, car l'empereur, dit le chroniqueur, ne faisait pas ce qu'il fallait pour l'obtenir:

*Et apres par tout l'yver furent les messaiges du roy a la dite court de Romme pour pourchacier la paix et la reconciliacion dudit de baviere duc si comme le roy lui avoit promis a faire pour oster les aliances que il avoit au roy d'angleterre et pour ce qu'il fist aliances avecques lui mais riens n'y pouoient fere car ledit baviere ne requeroit pas sabsolucion ne sa reconciliacion si comme il devoit fere*³².

Ce sera la dernière mention de Louis de Bavière dans cette continuation de la »Chronique abrégée des rois de France« par Guillaume de Nangis. Elle s'achève en 1347 probablement parce que son auteur, moine de Saint-Denis, est alors mort de la peste. Il est clair que dans les années 1340, l'histoire ancienne et récente d'un Louis de Bavière désormais réconcilié avec le roi de France avait déjà cessé d'intéresser l'historiographie royale française.

IV.

Peu avant 1356, une fois digéré le choc des terribles défaites de la fin du règne de Philippe VI et avant de devoir »encaisser« le coup encore plus terrible que sera la défaite de Poitiers et la capture du roi Jean le Bon, on décida à Saint-Denis, conformément à la mission que l'abbaye avait reçue depuis des décennies, d'actualiser les »Grandes Chroniques de France«, c'est-à-dire de reprendre, en le retravaillant quelque peu, le récit qui avait été conduit jusqu'au règne des derniers Capétiens directs et d'y intégrer le règne difficile du roi Philippe VI. L'auteur qui a travaillé à Saint-Denis, très certainement sous la supervision de Richard Lescot, a disposé pour ce faire de plusieurs sources; il est avant tout un compilateur et son rôle propre a été largement surestimé par l'érudition antérieure du fait de l'ignorance de quelques unes des sources essentielles de l'œuvre³³. Outre la continuation de la »Chronique Universelle latine« de Guillaume de Nangis et surtout la »Chronique latine« de Richard Lescot, dont l'utilisation a été notée depuis longtemps, il a en effet fait un

³¹ Ibid., fol. 82r.

³² Ibid., fol. 83r-v.

³³ Cf. GUYOT-BACHY, MOEGLIN, Comment ont été continuées les Grandes Chroniques de France (voir n. 27).